

FR9156B - Les énigmes de la lecture: du polar au roman à énigme

Dr. Marilyn Randall

Bureau : AHB 2R08B

Heures de réception : mercredi 13h-14.30 ou par rendez-vous

Tél : 85717; Courriel : mrandall@uwo.ca

Heures du cours : mercredi, 14.30-17.30

Local : AHB 2R09

Description :

Quand le romancier Hubert Aquin disait : "tous les romans sont policiers", que voulait-il dire? Nous allons explorer les énigmes de la lecture à partir non seulement du roman policier traditionnel, mais dans les formes qui proposent des énigmes de divers types. Les théories de la lecture nous aideront à investiguer ces formes mystérieuses, celles qui proposent des mystères à résoudre aussi bien que celles où c'est le roman lui-même qui est le mystère. Si le roman policier est, selon les théoriciens, à la fois un récit double et une histoire qui se raconte à rebours, comment ces notions ont-ils été utilisées dans d'autres formes littéraires et comment le récit policier pourrait-il constituer un modèle pour la lecture littéraire en général? Un corpus de textes français et québécois servira de laboratoire pour ces questionnements.

Corpus littéraire

Allais, Alphonse, « Un drame bien parisien »

Aquin, Hubert, *Trou de mémoire*

Christie, Agatha, *Le meurtre de Roger Ackroyd*

Cortazar, « La continuité des parcs »

Hébert, Anne, *Les fous de Bassan*

Japrisot, Sébastien, *Piège pour Cendrillon*

Robbe-Grillet, A. *Les gommages*

Corpus théorique:

Une sélection de textes sera proposée dans la bibliographie du cours. Certains seront disponibles en ligne, ou en PDF (OWL).

Évaluation et barème

Textes à réflexion : 4 x 5% = 20% (400-500 mots)

Travaux courts : 3 x 10 = 30% (1000-1200 mots)

Présentation en classe = 15% (30 mins)

Présentation orale de l'état de la recherche : 5% (15 mins)

Travail de recherche final : 30% (15-20 pages)

Description des travaux :

1) Textes de réflexion : Le cours visera, entre autre choses, à aiguïser la capacité de lecture des étudiant-e-s en leur demandant de réfléchir sur leurs propres horizons d'attente. Cette lecture « autoréflexive » sera appuyée par la production d'un court texte (400-500 mots) qui rend compte de l'expérience de la lecture, des difficultés encourues, du plaisir et des résistances de la lecture.

2) Travaux courts : Chaque étudiant-e produira pendant le cours 3 travaux écrits (1000-1200 mots) sur trois textes littéraires du corpus OU sur deux textes et une problématique théorique. Le choix des sujets sera libre mais sera soumis à la professeure pour approbation.

3) Présentation en classe : chaque étudiant-e présentera en classe une lecture d'un texte littéraire ou d'une problématique théorique. Cet exercice se veut pédagogique et sera jugé en termes d'efficacité et de contenu. Le choix se fera dans les premières semaines du cours et ne sera pas entièrement libre, vu sa valeur pédagogique (i.e. on visera une représentation aussi complète que possible des textes littéraires). L'étudiant-e animera la discussion qui suivra.

4) Présentation orale de l'état de la recherche : Le dernier cours sera consacré aux présentations orales des étudiant-e-s de l'état présent de leurs sujet de travail final. Cette présentation sera de nécessité (plus ou moins) prospective, et inclura les questions et les considérations à venir, aussi bien que la recherche accomplie à date.

5) Travail de recherche final : Une dissertation de 15-20 pages (police 12, double-interligne) Les étudiant-e-s à la MA peuvent viser 15 pages; les doctorants plutôt 20.

Le sujet du travail sera à déterminer par l'étudiant-e en consultation avec la professeure et doit être approuvé par elle. Le sujet peut inclure plusieurs des textes étudiés, ou d'autres textes selon l'intérêt de l'étudiant-e, ou bien peut traiter plutôt d'une question théorique. Date de remise à établir.

Consignes : 1) La consultation par courriel sera limitée aux questions administratives relatives au cours (absences, questions ponctuelles). Toute question concernant le contenu du cours ou des travaux doit être discuté en personne avec la professeure.

2) Vu le fonctionnement du OWL, les ordinateurs seront permis dans le cours, mais ne sont pas indispensables.

3) Tous les travaux sont considérés indépendants sauf si explicitement désignés comme travail de groupe. Les consignes habituelles quant au plagiat sont en vigueur : "Scholastic offences are taken seriously and students are directed to read the appropriate policy, specifically, the definition of what constitutes a Scholastic Offence, at the following Web site:

http://www.uwo.ca/univsec/pdf/academic_policies/appeals/scholastic_discipline_grad.pdf

4) Absences, travaux en retard : il est attendu que toute absence soit annoncée avant le cours, si possible, ou expliquée par une note médicale par la suite. Les absences pour les travaux présentés en classe ou un travail remis en retard seront permis seulement avec préavis ou note médicale. La reprise d'une présentation orale sera sujette aux possibilités que présente l'horaire du cours; les travaux remis en retard perdront 2% par jour.